

Accueil >> Le handicap psychique

## Le handicap psychique

### Présentation

"La notion de handicap psychique, défendue notamment par l'UNAFAM (l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques) a été retenue dans la loi du 11 février 2005, dite loi sur le handicap.

Le handicap psychique, secondaire à la maladie psychique, reste de cause inconnue à ce jour. Les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente. Les symptômes sont instables, imprévisibles. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant à pallier, voire à réadapter les capacités à penser et à décider.

Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies :

- Les psychoses et en particulier la schizophrénie,
- Le trouble bipolaire,
- Les troubles graves de la personnalité (personnalité border line par exemple),
- Certains troubles névrotiques graves comme les TOC (Troubles Obsessionnels Compulsifs),
- La maladie autistique,
- Parfois aussi des pathologies comme les traumatismes crâniens, les pathologies vasculaires cérébrales et les maladies neurodégénératives".

(Source : site internet de l'UNAFAM, [www.unafam.org](http://www.unafam.org))

*Pathologies à l'origine du HP : pathologies psychotiques, troubles de l'humeur...*

- Les troubles bi-polaires
- La schizophrénie
- Formation sur le handicap psychique